

POLOGNE : MENACES DE PLUS EN PLUS GRANDES SUR LES LIBERTES

En Pologne, la deuxième loi dite de « lustration » met en demeure 700.000 polonais âgés de plus de 35 ans de déclarer s'ils ont collaboré ou non avec la police politique du régime polonais d'avant 1990.

Cette nouvelle loi s'applique dorénavant aux journalistes, avocats, universitaires, élus locaux, députés, ministres et magistrats. Le SNESUP-FSU a condamné et condamne tout asservissement à des fins partisans des missions de recherche et universitaires. En Pologne comme dans bien d'autres pays, la plupart des intellectuels et universitaires ont courageusement exercé leur mission de recherche et d'enseignement dans le cadre d'activités intellectuelles librement arbitrées par leurs pairs. Les actes et comportements aux antipodes de cette éthique ont déjà été pour l'essentiel dénoncés et sanctionnés. C'est pourquoi, le SNESUP condamne cette nouvelle loi de lustration qui vise à jeter la suspicion sur les universitaires polonais en particulier. La décision de Bronislaw Geremek de ne pas se soumettre à cette nouvelle loi est là pour montrer le scandale de cette nouvelle remise en cause des libertés qui s'inscrit dans les politiques ultra-conservatrices mises en œuvre par le nouveau pouvoir polonais (divorce, avortement, et autres libertés fondamentales).

Le SNESUP-FSU s'associe aux forces démocratiques qui réproouvent cette dérive inquiétante d'un pays appartenant à la communauté européenne.

Paris, le 27 avril 2007

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur — FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 — PARIS

Tél. : 01. 44. 79. 96. 21. — Fax : 01. 42. 46. 26. 56. — Courriel : sg@snesup.fr